



Mon ami accusé , qu'est ce que je risque du fait de le cotoyer?

Par **cleante**, le **14/02/2009** à **17:40**

mon ami (je suis gay) est accusé de viol par son cousin alors que ce dernier avait 14 ans (il aura 38 ans en juillet) , mon ami avait 26 ans (il en a 50 aujourd'hui), du coup nous venons de nous séparer sur un coup de tête.

je suis en couple avec cette personne depuis 5 ans mais nous ne vivons pas sous le même toit, il y aura sûrement enquête, à priori la gendarmerie va entendre son ex femme (il était hétéro).

Qu'est-ce que je risque dans cette histoire? de plus je travaille dans le social avec des personnes adultes handicapées, est-ce qu'il va y avoir interrogatoire me concernant? que va-t-il m'arriver? je ne sais plus où j'en suis, je ne comprend rien, je suis au bord du gouffre, aidez-moi svp

Par **frog**, le **14/02/2009** à **17:47**

Risques : Zéro.

Convocation, audition : Improbable, puisque tu n'es pas impliqué et que tu ne connaissais même pas ton ami à l'époque des faits.

Conséquences sur le travail : Aucune, une audition en qualité de témoin ne ressort presque nulle part.

Bref, ne t'en fais pas sur le plan légal et canalise ton énergie plutôt à essayer de comprendre

et soutenir au besoin ton ami. :-)

Bonne chance !

Par **cleante**, le **14/02/2009** à **18:24**

Merci frog, ça me fait du bien, car je suis au bord de l'explosion interieur, ça fait 2 heures que je pleure et je n'ai personne vers qui me tourner avec ce genre de probleme , alors merci encore.

[s]et lui , risque t il beaucoup, c'est la parole de l'un contre celle de l'autre?[/b[/s]]